



## **COMPTE-RENDU CT du 3 décembre 2015**

### **Effectifs 2016**

La loi de finances rectificative 2015 a permis à l'Établissement de bénéficier de 8 ETPT supplémentaires soit un effectif de 352 ETPT (pour l'année 2015).

Le projet de loi des finances pour 2016 précise que notre plafond d'emplois est fixé à 344 ETPT.

Le personnel représente 76% des dépenses de fonctionnement de l'Enim.

Il est à noter qu'à ce jour nous n'avons pas eu de préconisations pour la COG2.

### **BUDGET 2016**

Le budget limitatif 2016 (fonctionnement, c'est-à-dire 2% du budget total de l'ENIM) a été discuté au Conseil d'Administration. Il est en baisse de 3,96% par rapport à celui de 2015. Il s'agit d'un budget primitif et qui pourra faire l'objet d'un rectificatif lors de l'adoption de la nouvelle COG (qui ne sera vraisemblablement pas finalisée avant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2016).

### **Travaux 2016 :**

Mise à part la fin des travaux en cours dans les différents centres, peu de gros travaux prévus en 2016 hormis :

- Réfection des sols à Lorient
- Agrandissement de l'espace restauration à St Malo (projet de Véranda)

### **Spécialisation des centres de prestations maladie (CPM)**

La date retenue pour la mise en œuvre opérationnelle de la spécialisation est le **1er juin 2016**.

Les missions proposées pour Saint-Malo (CPM<sub>1</sub>) :

- le contrôle et l'ordonnancement des FSE métropolitaines et DOM
- la gestion des bénéficiaires et des cartes Vitale
- la gestion des hospitalisations publiques et privées
- la Gestion des COM (Polynésie, St Pierre et Miquelon et Nouvelle Calédonie) : FSP + PE

Les missions proposées pour Lorient (CPM2) :

- le traitement et la liquidation de la totalité des FSP
- la gestion et la liquidation des PE métropolitaines et OM
- La gestion de la CMUC intégrée à la FSP

Les instances du projet comprennent :

Le comité de pilotage : CODIR – RH et la mission de communication

Le comité de coordination : un directeur de projet (Mr Patrick VASSAL) – les 2 chefs des CPM – la fondée de pouvoir maladie – les responsables des délégations comptables – la MAP – le chef du contrôle médical et les responsables des groupes thématiques.

Les groupes thématiques : experts métiers

L'UNSA a insisté sur le fait que cette réorganisation devra se faire en harmonisant les différents organigrammes et les différentes appellations qui existent entre les deux CPM.

### **Guichet Unique Maritime (GUM)**

Sans remettre en cause la suppression de la CMAF, un amendement qui a pour objet de revoir l'article 30 de la loi de financement pour la sécurité sociale pour 2015 est à la signature.

En effet, la diversité des statuts comme de la complexité des réglementations relatives au recouvrement applicables à deux organismes de nature juridique différente et les difficultés de nature technique liées aux développements informatiques ont apparus lors des travaux engagés entre l'ENIM et la branche du recouvrement nécessaires au transfert à l'ENIM du recouvrement des cotisations et contributions sociales actuellement recouvrées par la CMAF.

En conséquence, l'URSSAF Poitou-Charentes assurera la branche recouvrement à compter du 1er janvier 2016.

L'ENIM devrait assurer l'information auprès de ses assurés via la PFS.

Il n'y aura pas de fait d'impact sur le département Recouvrement de l'agence comptable.

### **RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)**

Un groupe de travail issu de la représentativité des OS au CT (UNSA/CFDT et CGT/FSU) a été mis en place en novembre et a travaillé avec des représentants du DRH à l'adaptation et la mise en œuvre de ce nouveau dispositif au sein de L'ENIM.

Cette prime remplacera la PFR et l'IAT au 1er janvier 2016. Elle se décompose en deux parties :

- IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) versement mensuel
- CIA (Complément Indemnitaire Annuel) versement une à deux fois par an.

Ce complément facultatif n'est pas budgété pour le moment. Il est prévu de demander aux tutelles **un retour du règlement** pour verser le CIA.

Il est important de savoir que chaque agent percevra en 2016 une IFSE égale à sa PFR ou IAT perçue en 2015.

Un courrier sera transmis à chaque agent, dès le début de l'année 2016, lui expliquant dans quel groupe de fonctions il se trouve et à quoi cela correspond.

A ce jour, 9 agents de catégorie C perçoivent la NBI. Un groupe de travail NBI devrait être mis en place.

Un avis est demandé aux organisations syndicales :

POUR: 6 voix UNSA-CFDT

CONTRE: 4 voix CGT-FSU

### **Travaux préparatoires COG 2016-2020**

Il va y avoir une restitution générale dans le courant de l'année 2016. Un audit IGAS / CGEDD est prévu mais aucune date n'est encore avancée. Il a été remarqué que la COG à venir sera beaucoup plus collective que la précédente puisque l'on a pu y compter de nombreux participants lors des ateliers.

### **Jours de fermeture RTT**

Les jours de fermeture retenus pour 2016 sont le 6 mai et le 15 juillet.

### **PENHIR**

Sa mise en production ne se fera pas pour le moment tant que les tests de fiabilisation des pensions existantes ne sont pas conformes.

Nous avons également souligné le mauvais contraste qui provoque une fatigue oculaire et maux de tête.

### **Questions diverses non abordées faute de temps (une réponse par courriel sera faite par l'administration)**

#### **Frais de mission :**

Serait-il possible de revoir les circuits de transmission des ordres de mission ? Il faut en moyenne 5 semaines pour obtenir un remboursement. Est-il possible par exemple que tous les envois soient effectués par mail ? Quid des originaux ?

#### **Fiches de postes APRH :**

Qu'en est-il de la publication des postes APRH sur l'intranet ?